

# LE BROCHET OLIVETAIN



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

19 FÉVRIER 2023

# Ordre du jour

---

- Elections / Composition du bureau
- Compte rendu des activités 2022
  - Bilan financier 2022
- Programme et concours 2023
  - Questions diverses

# LE BROCHET OLIVETAIN



## ELECTIONS ET COMPOSITION DU BUREAU

# Elections et composition du bureau

---



Vote du Conseil d'Administration du 31 janvier 2023

Membres du bureau réélus :

Alain BARBIER

Arnaud DUBOIS

Fernand GOURLOT

Michel KLINGEMANN

Mathias FOUCAULT

Jean Claude BENNERY

# Elections et composition du bureau



## **Conseil d'administration 2023 :**

Président : Didier CHATELLIER

Vice Président : Fernand GOURLOT

Secrétaire : Sylvain PINAULT

Trésorier : Hugo LEPETIT

Secrétaire adjoint : Daniel LE POURHIET

Contrôleur des comptes : Christian DELAPLACE

Pour info, Conseil d'administration 2022 :

Président :

Didier CHATELLIER

Vice Président :

Fernand GOURLOT

Secrétaire :

Sylvain PINAULT

Trésorier :

Hugo LEPETIT

Secrétaire adjoint :

Daniel LE POURHIET

Contrôleur des comptes : Christian DELAPLACE

# LE BROCHET OLIVETAIN



## COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS

2022

# Compte rendu des activités 2022



- 25 janvier 2022 : **Conseil d'Administration**
  - Compte rendu d'activités 2021
  - Bilan financier 2021
  - Election du bureau
  - Programme 2022
  - Préparation de l'Assemblée Générale 2022
  - Questions diverses

# Compte rendu des activités 2022



- Dimanche 20 février 2022 : **Assemblée Générale**
  - Composition du bureau
  - Compte rendu des activités 2021
  - Bilan financier 2021
  - Programme 2022
  - Questions diverses



# Compte rendu des activités 2022



Vendredi 25 février 2022:

**1<sup>er</sup> déversement de truites = 78 kg**

Vendredi 18 mars 2022 :

**2<sup>ème</sup> déversement de truites = 78 kg**



Vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022:

**3<sup>ème</sup> déversement de truites = 78 kg**

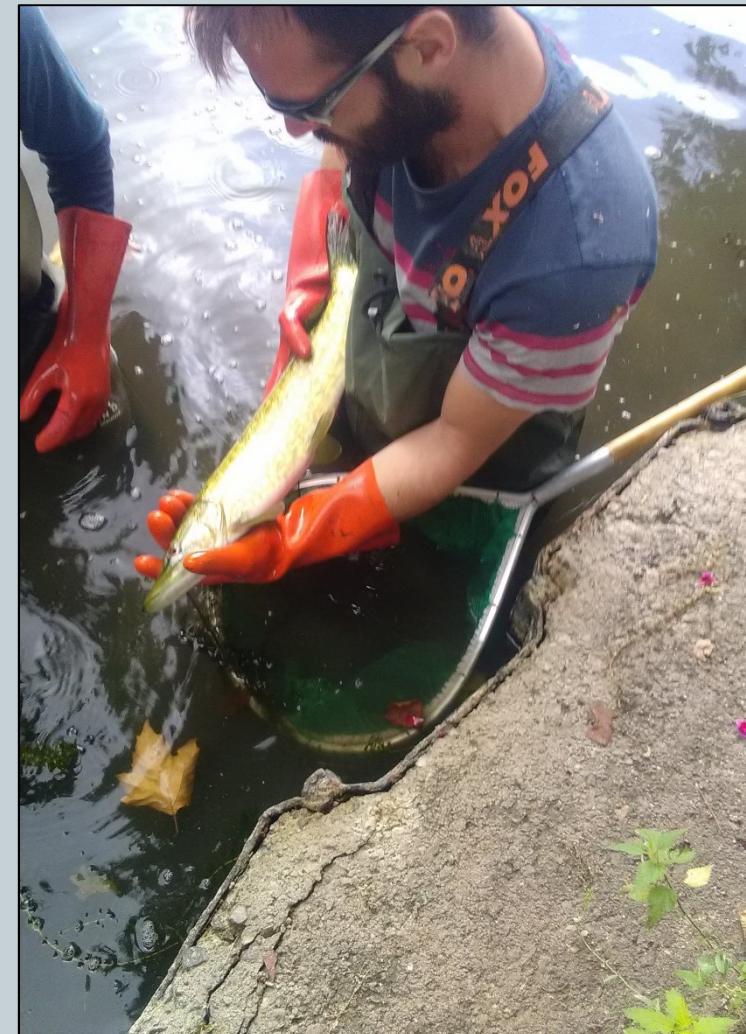
Vendredi 15 avril 2022 :

**4<sup>ème</sup> déversement de truites = 78 kg**

# Compte rendu des activités 2022

□ Mardi 26 avril 2022:  
**Réunion du bureau**

- 1. Concours Jeunes**
- 2. Questions diverses**



# Compte rendu des activités 2022



## □ Mardi 7 juin 2022: Réunion du bureau

1. Exclusion d'un membre
2. Questions diverses

### Objet : Procédure suite contrôle du 5 juin 2022

Vous avez été contrôlé par notre Garde-pêche assermenté le 05 juin 2022 à 19 heures.

Il vous a signalé que vous étiez en infraction pour non-respect du règlement de notre Association Le Brochet Olivetain.

Notre Garde-pêche vous a avisé qu'il allait vous verbaliser pour les articles R436-36 et R436-40, que vous encourrez une amende de 200 euros d'indemnité Fédérale et 450 euros d'amende forfaitaire pénale.

Le Brochet Olivetain se réserve le droit de vous retirer votre carte de pêche pour une période de trois ans après décision des membres du bureau.

En cas de récidive pendant cette période, l'affaire sera traitée par les tribunaux compétents.

### Objet : Lettre de radiation

Monsieur,

Les membres du bureau de l'association se sont réunis le mardi 7 juin 2022 pour examiner votre cas suite à votre infraction.

Après examen de votre dossier, les membres présents ont décidé de vous exclure de notre association de pêche pour 3 ans.

En cas de récidive pendant cette période, l'affaire sera traitée par les tribunaux compétents.

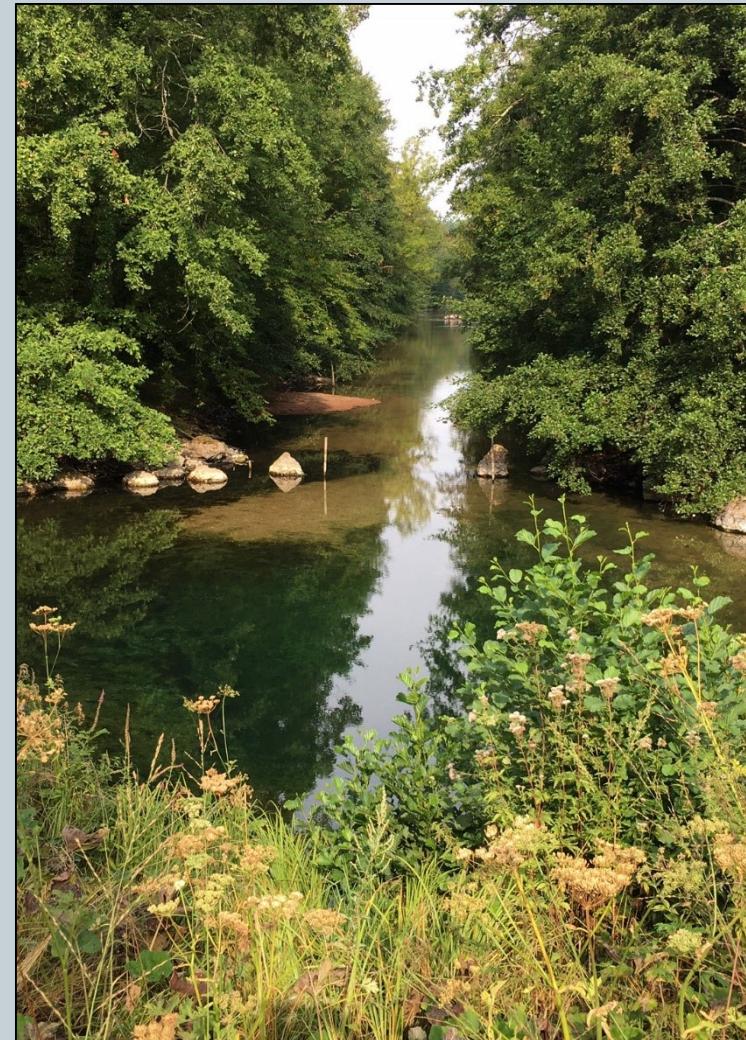
Vous souhaitant bonne réception de la présente, veuillez recevoir Monsieur, mes salutations les plus respectueuses.

# Compte rendu des activités 2022



## □ Mercredi 9 septembre 2022: **Réunion du bureau**

- 1. Empoissonnements d'automne**
- 2. Faucardage 2022**
- 3. Ventes de cartes 2022 et tarifs 2023**
- 4. Bulletin 2023**
- 5. Questions diverses**



# Compte rendu des activités 2022

□ Mardi 8 novembre 2022:  
**Réunion du bureau**

- 1. Empoissonnements d'automne**
- 2. Faucardage, Ratodo et Hydrocotyle**
- 3. Concours carnassier 2022**
- 4. Agenda 2023**
- 5. Questions diverses**



# Compte rendu des activités 2022

## □ 2 novembre/ 6 décembre 2022 : Empoissonnements

- 130 kg de Sandres
- 130 kg de Gardons

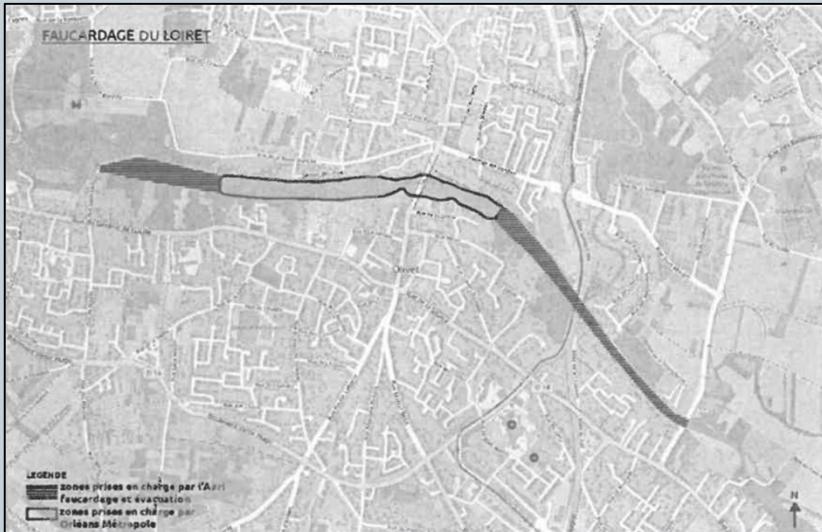
- 130 kg de Carpes
- 180 kg de Blackbass

- 40 kg de Perches
- 130 kg de Brochets



Les poissons ont été déversés depuis le pont Cotelle jusqu'au moulin de Saint Samson, cette année ils seront déversés sur le bassin des Tacreniers et St Santin.

# Compte rendu des activités 2022



Faucardage réalisé au mois d'octobre  
Financé par la ville d'Olivet  
80 tonnes d'herbes fau cardées (après  
égouttage de 24h)

Ratodo remis en fonction par l'ASRL  
Loué gratuitement sous caution

3 semaines d'utilisation sur les Tacreniers  
2 mois d'utilisation sur St Samson



# Pancartes 2023

L'ASSOCIATION  
**LE BROCHET OLIVETAIN**

**BIENVENUE SUR LE PARCOURS DE PÊCHE PRIVÉ DU LOIRET**

La carte du Brochet Olivetain est obligatoire sur ce parcours en plus de la carte Départementale

Cartes en vente : Pacific Pêche - Terres & Eaux - Week End Mag Presse - Decathlon - Auchan Olivet

**PARCOURS DE PÊCHE DU BROCHET OLIVETAIN**



**Réglementation :**

- Nombre de prises de **Brochets** et **Sandres** limité à 2 sujets par jour
- Prélèvement autorisé (Bande à l'arrondi obligatoire):
  - BROCHET de 65 à 80cm**
  - SANDRE de 55 à 70cm**
- Taille minimum de capture pour la **Perche** : 25cm
- Black bass** en «no-kill» sur l'ensemble du parcours.
- Nombre de cannes : 3 maximum

Plus de détails sur <https://lebrochetolivetain.fr>

**RESPECTEZ LA NATURE, MAINTENEZ LA PROPRETÉ DU SITE**

**PARCOURS NO-KILL**



**BASSIN DU BAC**

**Réglementation :**

- No-kill intégral : remise à l'eau de toutes les espèces.
- Tous les poissons seront manipulés avec soin et remis à l'eau immédiatement.
- Ne sont utilisés que les hameçons avec ardillons écrasés ou si possible sans ardillon.
- Pour le carnassier, seules sont autorisées les techniques «mouche» et «lure artificiel».

En conséquence, les pêches au poisson vivant ou mort, ainsi qu'au ver de terre, sont totalement interdites.

- Pour la carpe, 3 cannes sont autorisées, aux appâts végétaux.
- Pour la pêche au coup, seul le flotteur est autorisé.
- Les limites du parcours sont indiquées par des panneaux.

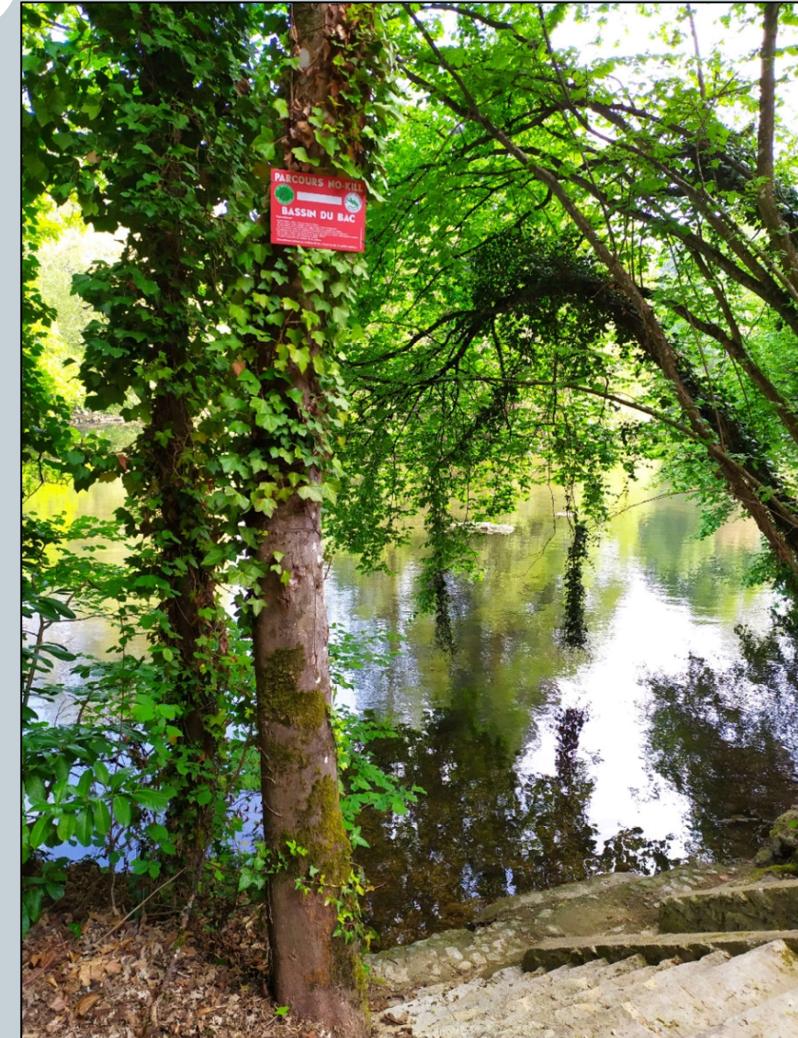
**Toute personne pêchant sur le Bassin du Bac, accepte de fait, le présent règlement.**

<https://lebrochetolivetain.fr>

# Pancartes 2023



Assemblée générale



19 février 2023

# LE BROCHET OLIVETAIN



## ECHANGES SUR LE COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS

# LE BROCHET OLIVETAIN



## BILAN FINANCIER 2022

# Bilan Financier 2022

## Suivi des ventes de cartes

	Année	Différence	Jeunes/Conjoints/+de 80 a	Vacances	Journée	Total	Différence
2022	352	-117	79	5	108	544	-202
2021	469	65	132	6	139	746	-137
2020	404	46	134	72	273	883	288
2019	358	7	95	4	138	595	39
2018	351	15	77	2	126	556	41
2017	346	-8	84	4	80	515	1
2016	354	76	85	0	75	514	109
2015	278	25	60	1	66	405	30
2014	253	-93	42	0	80	375	-17
2013	346	-39	44	2	41	392	-89
2012	385	2	41		55	481	26
2011	383	6	31		41	455	-16
2010	377	-40	24		70	471	-40
2009	417	-86	31		63	511	-92
2008	503	-23	37		65	603	-55
2007	526	64	30		102	658	140
2006	462	-33	27		29	518	-29
2005	495	49	23		29	547	48
2004	446	-57	29		24	499	-47
2003	503	-69	33		10	546	-95
2002	572	-28	43		26	641	-28
2001	600	-48	33		36	669	-51

# Bilan Financier 2022

## Empoissonnement 2022

	Poids commandé	Poids livré	Prix Kg HT	Total TTC
Black Bass	130	180	20,00 €	3 798,00 €
Brochets	130	130	11,00 €	1 508,65 €
Carpes	130	130	6,00 €	822,90 €
Sandres	130	130	20,00 €	2 743,00 €
Perches	130	40	12,00 €	506,40 €
Gardons	130	130	6,00 €	822,90 €
Truites	300	312	6,95 €	2 287,66 €
Total	820	792		12 489,51 €

# Bilan Financier 2022

## Empoissonnements de 2012 à 2022



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Brochets	250	200	150	0	0	0	0	0	50	0	130	780
Sandres	15	100	50	0	80	150	150	200	200	200	130	1 275
Perches	0	0	50	100	90	150	150	200	250	250	40	1 280
Black Bass	60	60	0	0	50	50	50	50	50	100	180	650
Gardons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	130	230
Carpes	0	0	100	100	150	0	200	200	0	0	130	880
Truites AEC	292	312	256	216	220	232	232	240	120	400	312	2 832
<b>Total en Kg</b>	<b>617</b>	<b>672</b>	<b>606</b>	<b>416</b>	<b>590</b>	<b>582</b>	<b>782</b>	<b>890</b>	<b>670</b>	<b>1 050</b>	<b>1 052</b>	<b>7 927</b>
<b>Total en €</b>	<b>7 663 €</b>	<b>6 378 €</b>	<b>6 745 €</b>	<b>4 640 €</b>	<b>5 114 €</b>	<b>6 267 €</b>	<b>7 176 €</b>	<b>8 652 €</b>	<b>9 224 €</b>	<b>12 156 €</b>	<b>12 490 €</b>	<b>86 505 €</b>

# Bilan Financier 2022



## BILAN 2022

	<b>RECETTES</b>	<b>15 774,51</b>
- Vente de cartes		15 603,00
- Intérêts et Donation		171,51
	<b>DEPENSES</b>	<b>18 820,64</b>
- Empoissonnement		12 490,33
- Droit de pêche et participation entretien du Loiret		3 400,00
- Impression des carnets		996,00
- Frais de concours		0,00
- Ristournes aux dépositaires de cartes		493,00
- Frais de fonctionnement		1 441,31
	<b>DEFICIT 2022</b>	<b>-3 046,13</b>
	<b>Solde année 2021</b>	<b>19 808,68</b>
	<b>Solde année 2022</b>	<b>16 762,55</b>

# Bilan Financier 2022

Ristournes  
Divers

Frais admin

A.S.R.L.

Frais conc.

Empoisson.

Empoisson.	Frais conc.	A.S.R.L.	Divers	Ristournes	Frais admin
26,55 €	0,00 €	7,47 €	1,23 €	1,05 €	3,71 €

Répartition des dépenses  
pour une carte à 40 €

# LE BROCHET OLIVETAIN



## INTERVENTION DES ÉLUS

# LE BROCHET OLIVETAIN



## PROGRAMME 2023

# Tarification 2023

## TARIF CARTES DE PECHE 2 0 2 3

### • En plus de la carte départementale

#### 3 lignes y compris Carnassiers

(1 lignes les WE des déversements de truites)

➤ Année :	- Dès 18 ans	40 €
	- De 12 à 18 ans	10 €
	- Conjoint (1 seule ligne)	10 €
	- + de 80 ans	10 €
	- Moins de 12 ans	Gratuit
➤ Vacances	(15 jours consécutifs)	15 €
➤ Journée		5 €

### ATTENTION

Le nombre de cannes est limité à 3 maximum

Le nombre de prises de Brochets  
et de Sandres est limité à 2 sujets par jour

### TAILLES SPECIFIQUES :

Prélèvements autorisés : Brochet: de 65 cm à 80 cm.

Sandre: de 55 cm à 70 cm.

Perche : plus de 25cm

De la tête à l'extrémité de la nageoire caudale.

### BLACK BASS et Bassin du Bac : NO KILL

Tarifs inchangés en 2023

Majoration des cartes vendues par les  
gardes pêche : 60€

# Bulletin 2023



## Bulletin d'information 2023

336 allée Sainte Croix

45160 OLIVET

Tél : 06 11 38 28 81

[www.lebrochetolivetain.fr](http://www.lebrochetolivetain.fr)

Courriel : [lebrochetolivetain@gmail.com](mailto:lebrochetolivetain@gmail.com)

Mesdames, Messieurs les pêcheurs,

Le bureau du Brochet Olivetain vous souhaite tous ses meilleurs voeux pour cette année 2023. Si en 2022 nous n'avons pas eu de contraintes liées à la covid-19, l'activité halieutique a encore été quelque peu perturbée notamment par les herbes aquatiques et la sécheresse.

Malgré cela les 4 alevinages de truites au printemps ont été assurés, ils se feront désormais systématiquement en bateau depuis le milieu de la rivière.

L'été a été de nouveau très chaud avec des températures supérieures à 40° et 28° pour celles de l'eau, cependant les 120mm d'eau tombés au mois de juin ont permis au Loiret de se maintenir à un niveau assez satisfaisant, même si l'on pouvait entendre sur les sentiers que nous n'avions jamais vu le Loiret aussi bas, nous étions bien au dessus de ce que nous avons connu en 2003. Les sécheresses se suivent mais ne se ressemblent pas.

Les travaux du pont Cotelle se poursuivent et sont proches du calendrier établi, il sera rendu à la circulation au mois de mars 2023. Les syndics de l'ASRL ont été très vigilants sur le démantèlement de la partie inférieure des anciennes piles du pont qui s'est avéré être un travail extrêmement compliqué.

Le concours des jeunes a une nouvelle fois été annulé cette année à cause des herbes invasives. Il est prévu le 13 mai pour 2023. Ces plantes exogènes qui à notre grand désespoir se sont encore développées de façon anarchique. Une nouvelle espèce est présente depuis l'année dernière, ne négligeons pas ce nouvel ennemi (voir au verso).

## A noter dans vos agendas :

(sous réserve de modifications)

### • Assemblée Générale :

Dimanche 19 février 2023, 10h à l'Alliage, salle Isabelle

Fouquia Simon : à confirmer

### • Programme Truites :

Vendredi 10 février 2023 : à confirmer

Dans le cadre du SAGE un suivi des anguilles a été fait à la fin du mois de juillet sur la rivière. Ce suivi piloté par le cabinet d'études ECOSEA de Toulouse en partenariat avec la fédération de pêche et l'EP Loire a permis de mettre en évidence la présence d'anguilles de toutes tailles et en bonne santé sur tout le linéaire du cours d'eau. Les résultats définitifs ne seront connus qu'au début de l'année 2023.

Un fauancement a été réalisé par la ville d'Olivet début octobre et a permis l'extraction de 80 tonnes d'herbes. L'ASRL a remis en route le Ratodo qui était à l'arrêt depuis le vol du moteur le 1er août 2014. Les riverains ou les pêcheurs peuvent maintenant l'utiliser au moyen d'une convention établie avec l'ASRL, certains riverains ainsi que le club d'aviron ont déjà profité de cette opportunité.

Le bureau du Brochet Olivetain s'est réuni le 27 septembre et a défini les empoisonnements d'automne, ainsi que toutes les questions liées à l'activité de notre amicale. Les tarifs des cartes sont inchangés par rapport à 2022 et l'idée d'organiser un concours au carnassier à la fin de l'année a été évoquée. Les quantités demandées ont été livrées le 2 novembre et le 6 décembre (voir bas de page).

Le conseil d'administration se tiendra le 31 janvier au cours duquel le bureau sera voté.

L'assemblée générale se tiendra le 19 février à l'Alliage où nous espérons vous y retrouver nombreux.

D'ici là nous vous renouvelons tout nos meilleurs voeux halieutiques.

Le bureau du Brochet Olivetain

## EMPOISONNEMENTS 2023

40 kg de Perches  
180 kg de Blacks Bass  
130 kg de Brochets  
400 kg de Truites

Pour un montant total d'environ 12 700€

130 kg de Sandres  
130 kg de Gardons  
130 kg de Carpes



## Le Ragondin : quatre incisives rouge-orange redoutables !



Originaire d'Amérique du sud, le ragondin a été introduit dans de nombreux pays, dont la France, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. On exploitait alors sa fourrure et sa viande. Mammifère rongeur semi-aquatique, majoritairement herbivore, pèse 5 à 9 kg et possède une queue ronde de 30 cm. C'est un terrassier nuisible et vorace par ses dégâts sur les cultures, la dégradation des berges et la fragilisation des ouvrages hydrauliques... Il est porteur de la leptospirose, maladie transmissible à l'homme. Il creuse un terrier de 6 à 7 m avec plusieurs entrées, le long des berges. Pour l'année 2021, 117 ragondins ont été piégés par les gardes-rivières de l'ASRL !

## Rappel sur la réglementation

Ouverture du sandre le 3<sup>ème</sup> samedi de juin.

Nombre de carnassiers (Brochet et Sandre) limité à 2 sujets par jour. Prélevements autorisés :  
Brochet entre 65 et 80 cm - Sandre entre 55 et 70 cm - Perche de plus de 25cm.

Black Bass en «No Kill» sur tout le parcours.

Pêche de la Truite : 1 canne maximum les fins de semaine de déversement des truites et 3 le restant de la semaine jusqu'au 30 avril 2023.

Pour l'équilibre de l'écosystème du Loiret, ne pas remettre les Silures à l'eau.

Toutes infractions aux lois sur la pêche feront l'objet de procès verbal. Les infractions relatives au règlement intérieur peuvent être sanctionnées par une indemnité forfaitaire conventionnelle. En cas de contestation sur cette possibilité, le contrevenant sera déréféré devant la juridiction compétente.

Quelle que soit la nature de l'infraction, la récidive pourra entraîner le retrait de la carte et l'exclusion de l'Association.

Les cartes vendues par les gardes-pêche seront systématiquement majorées de 50%.

## L'hydrocotyle fausse renoncule

L'hydrocotyle ranuncoloides ou fausse renoncule est une espèce de la famille des araliacées qui peut croître jusqu'à 20cm par jour. Cette plante originaire d'Amérique du Nord est présente depuis les années 1940 dans l'Essonne.



Les feuilles sont réniformes, flottantes et émergentes de 2 à 8cm de diamètre au pétiole long de 5 à 35cm. Elle est considérée très envahissante et à notre grand désespoir elle est toujours vendue à prix d'or dans les grandes enseignes de jardinage. Apparue sur le Dhuy à Neuvy en Sullias en 2012 très probablement suite au déversement d'un aquarium, elle a vite colonisé ce petit cours d'eau au fil des années malgré des tentatives d'arrachage. Elle fait sa première apparition sur le Loiret suite à un gros orage suivi d'une importante montée des niveaux de la rivière au mois de juillet 2021.

Le bureau du Brochet Olivetain

Les permanents de l'ASRL assistés des permanents du SMBL ont retiré tout ce qu'ils ont repéré et fin 2021 nous avions cru en être débarrassés. Malheureusement non, plusieurs foyers ont été de nouveau repérés en septembre 2022 dans des lieux où nous ne pensions pas la trouver comme l'extrême amont du bras du Couasnon, le bras de Bou et le bras de la Fontaine. Merci aux riverains qui facilitent l'accès pour l'évacuation de ces plantes.



Si vous pensez voir celles-ci sur la rivière n'hésitez à appeler le secrétariat de l'ASRL (06 11 38 28 81 ou 07 66 17 75 71) ou à les retirer vous-même. Le développement trop important de cette plante ajouté aux autres herbes aquatiques invasives pourrait compromettre très fortement la pêche sur notre rivière.

Merci pour votre aide.

Ne pas jeter sur la voie publique

## Assemblée générale

19 février 2023

# Programme 2023

## □ Réglementation dans le Loiret non domanial

### Rappel

- Nombre de prises de Brochets et Sandres limité à 2 par jour
- Black Bass sur tout le parcours : no kill
- **Ouverture du Sandre décalée au 3ème samedi de juin**
- Bassin du Bac : no kill
- Tailles spécifiques :
  - Brochets = **65 à 80 cm**
  - Sandres = **55 à 70 cm**
  - Perches = **plus de 25cm**
- Le nombre de cannes est limité à **3 maximum**, 1 les week end de déversement de truites

# Programme 2023

## PÊCHE INTERDITE

### RESERVE DE PÊCHE SUR LE BASSIN DE SAINT-SAMSON



La réserve de pêche mise en place a pour objectif de favoriser la reproduction et la protection des poissons.

La pêche est interdite à partir de la gare à bateau de la Quettonnière jusqu'au moulin de Saint Samson.

<https://lebrochetolivetain.wordpress.com>

# Programme 2023

## Budget 2023



### BUDGET 2023

Objet	Recettes	Dépenses
Empoissonnements		8 000,00 €
Droit de pêche et participation entretien du Loiret		3 500,00 €
Participation Faucardage Loiret		0,00 €
Frais de concours		3 000,00 €
Ristournes aux dépositaires		600,00 €
Frais de fonctionnement		900,00 €
Vente de cartes	16 000,00 €	
<b>Totaux</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>

# Programme 2023



## Programme Truites 2023 à définir

DATE	HEURE	RENDEZ-VOUS	POIDS	ESPECE
Vendredi		Béchets	100kg + 2 grosses	Arc en Ciel
Vendredi		Béchets	100kg + 2 grosses	Arc en Ciel
Vendredi		Béchets	100kg + 2 grosses	Arc en Ciel
T O T A L			300kg + 6 grosses	

Pour information, en 2022 l'ouverture est le 11 mars. (Loiret non concerné)

# Programme 2023



- Assemblée Générale : 19 février 2023
- 1er empoissonnement de truites : A définir
- Passage du Ratodo sur St Samson (nous avons besoin de volontaires!)
  - Concours et initiation à la pêche des jeunes : 13 mai 2023
  - Forum des associations 2023 d'Olivet : début septembre
    - Journée de nettoyage du Loiret
  - Concours carnassier adultes : 25 novembre 2023

# LE BROCHET OLIVETAIN



ECHANGES SUR LE  
PROGRAMME 2023 ET  
QUESTIONS DIVERSES

# LE BROCHET OLIVETAIN

---



**SUIVRE LES INFOS :**

**[WWW.LEBROCHETOLIVETAIN.FR](http://WWW.LEBROCHETOLIVETAIN.FR)**

# LE BROCHET OLIVETAIN



MERCI POUR VOTRE  
PRÉSENCE ET DE VOTRE  
PARTICIPATION